



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 16/04/2021

IRRIGATION : Mesures de vigilance sur le bassin de la Sèvre Niortaise amont

Compte tenu des débits observés à l'indicateur de Pont de Ricou, les prélèvements d'eau à usage agricole en nappe sur le sous-bassin MP1 de la Sèvre-Niortaise amont sont limités selon le protocole de gestion collective de l'EPMP, agissant en sa qualité d'organisme unique de gestion collective (OUGC).

Cette mesure est applicable à compter du lundi 19 avril 2021 dès 8h.

Conformément à l'arrêté-cadre, Madame la Préfète a signé le 15 avril 2021 un arrêté préfectoral en ce sens.

Pour en savoir plus : <http://www.vienne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieus-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau>

Contact presse

Cabinet de la préfète

**Bureau de la communication
interministérielle**

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr:



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers